

Gradation des accompagnements

Personne pour laquelle le diagnostic d'épilepsie n'est pas posé
(bilan de malaise aux urgences ou au cabinet de MG et origine épileptique évoquée)

1^{er} contact avec l'IDE d'appui via une permanence téléphonique (numéro vert) : renforcement du parcours ; sensibilisation ; écoute du vécu de la personne ; recueil de ses besoins ; explication de la période diagnostique ; possibilité de diagnostics différentiels ; informations à fournir pour que le neurologue puisse faire le diagnostic et que la PAE soit actrice de sa prise en soin.
Complété d'un support pour orientation de la permanence téléphonique IDE vers les urgences

Personne pour laquelle le diagnostic de l'épilepsie est posé

Neurologue + IDE d'appui en présentiel ou neurologue en présentiel puis IDE d'appui en permanence téléphonique

Si situation « SIMPLE »

Selon besoins :

- proposition d'ETP + mise en lien avec associations d'usagers + écoute à poursuivre au long cours *via* la plateforme téléphonique
- orientation de la PAE vers une équipe ressource d'accompagnement

Si situation « COMPLEXE »

- Orientation de la PAE vers une équipe ressource d'accompagnement. Aide à la constitution du dossier MDPH si besoin
- Ou vers autre professionnel ou dispositif identifié dans l'annuaire de ressources comme réponse à la complexité
- Recours au DAC ou à la communauté 360 si besoin pour orientation et coordination de parcours
- Associations de patients pour la personne et ses aidants

Si situation « TRÈS COMPLEXE »

- Équipe ressource d'accompagnement
- Interpellation de différents dispositifs en complément ou en substitution de l'équipe pluridisciplinaire : ERHR ; FAHRES ; dispositif ressource autisme/TND, centre de ressources troubles psychiques ; La Teppe...
- Accueil et hébergement si nécessaire par ESSMS
- Mobilisation de personnel plus spécifique en fonction de la situation (ergothérapeute ; éducateur spécialisé TSA...)
- Élargir la recherche d'expertise à d'autres filières (i.e. Epilepsie et TND ou TSA)
- Associations d'usagers pour la personne et ses aidants

Le soin et l'accompagnement sont personnalisés en fonction des besoins des PAE et de la complexité de leur situation objectivée par une évaluation.

S'il est nécessaire, l'accompagnement est conduit en parallèle du soin, leur intensité respective n'est pas forcément superposable. Une situation « simple » médicalement peut nécessiter un accompagnement soutenu par une équipe ressource d'accompagnement.

Les soins et accompagnements doivent être coordonnés, dans un objectif de cohérence globale, et parce que les problématiques sont souvent intriquées.